

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANSIATION

Lundi 9 octobre 2017

Observation n° 16 :

Messieurs les commissaires enquêteurs.

J'habite Athies sous Laon à l'entrée du village à moins d'un kilomètre du site prévu pour la mise en place de ce projet de méthanisation.

Ayant assisté à la réunion publique du 22/9, j'ai pu constater plusieurs inexactitudes dans la présentation du dossier qui ne contribuent pas à l'établissement d'un climat de confiance envers le porteur du projet.

- Une réduction de la capacité de stockage des déchets est annoncée alors que le niveau de production est identique et que le recyclage des eaux de lavage des camions de l'entreprise Papin est abandonné. Ceci aura donc pour conséquence de traiter davantage de déchets végétaux et donc de disposer d'une capacité de stockage plus importante..
- Il faut noter que le projet était initialement motivé par le besoin de traiter les eaux de lavage des camions. Or le chef de l'entreprise de transport, Mr Papin a déclaré que ces eaux de lavage n'alimenteraient pas l'usine puisque les camions sont désormais nettoyés à l'extérieur du site. En conséquence la raison première du lieux d'implantation de l'usine disparaît.
- Le dossier stipule qu'un risque de mauvaises odeurs existe (risque moyen qui peut être accentué par les conditions météorologiques) . Il est important de souligner que les vents dominants d'ouest conduiront ces odeurs vers le village d'Athies sous Laon.
- Concernant le sécurité des personnes, un infirmier du SAMU de Laon a déclaré lors de la réunion publique que l'hôpital de Laon ne détenait d'antidote aux gaz mortels pour prendre en charge plusieurs dizaines de personnes. La sécurité des populations n'est donc pas garantie en cas d'explosion !
- Sur le plan du risque de pollution de la nappe phréatique existante : La construction des fondations de l'usine et des fosses en béton pour recevoir les espaces de stockage des intrants peuvent impacter la nappe phréatique. En effet sur un autre projet situé sur la même nappe phréatique, l'ARS a estimé que les excavations de pieux béton pour l'installation de panneaux photovoltaïques étaient susceptibles de nuire à la qualité des eaux de cette nappe.
- Compte tenu de la saisonnalité des périodes d'épandage, les données sur la fréquence de passages des camions sont erronées. Celles ci semblent calculées sur des moyennes annuelles alors que les périodes d'étendage sont beaucoup plus courtes (2 mois au printemps et à l'automne)

En conclusion, je désapprouve ce projet qui se situe trop proche du village d'Athies sous Laon et à moins de 100 mètre d'une jardinerie et proche de la zone d'activité des minimes où se trouvent plusieurs restaurants.(2 à 300m)

Didier DEPOND
10 rue Jules ferry
Athies sous Laon